

Ventilation Chauffage

Ce qu'il faut faire !



4

“
Trouvez le bon
équilibre de
votre intérieur !
”

Si votre logement est équipé
d'une chaudière fioul ou bois,
pensez à effectuer l'entretien
annuel.
N'oubliez pas le ramonage du
conduit. Un certificat obligatoire,
remis par le professionnel, vous
sera demandé par Vosgelis.



1
Je nettoie tous les 6 mois
mes systèmes d'aération et
de ventilation !



2
J'aère mon logement
tous les jours !



3
En cas d'utilisation d'un sèche
linge à évacuation, je respecte
les conditions d'utilisation !



4
Pour l'entretien annuel de
ma chaudière individuelle gaz
ou poêle à pellet, je laisse le
technicien mandaté par Vosgelis
accéder à mon logement !



5
Je dépoussière mes radiateurs
et convecteurs régulièrement !



6
J'accroche mes rideaux avec
des fixations autocollantes en
particuliers sur les fenêtres !

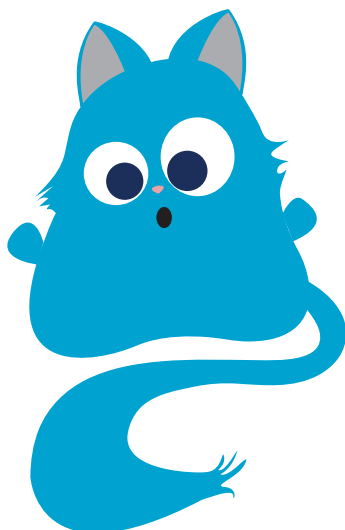
“ Des gestes simples
vous aideront à prendre
soin de votre logement ! ”

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !

- 1/ Ne bouchez pas vos grilles d'aération.
Ne jamais aérer son logement entraîne des risques d'humidité, de moisissure et de mauvaise qualité de l'air de votre intérieur.
- 2/ Laisser le tuyau d'évacuation de votre sèche-linge à même le sol engendre une humidité importante.
- 3/ Ne pas faire l'entretien de vos ventilations et de votre système de chauffage entraîne un mauvais fonctionnement et vous fait courir des risques liés à la sécurité.
- 4/ Ne couvrez jamais vos radiateurs ou vos convecteurs et n'y mettez pas de linge à sécher. Au-delà des problèmes d'humidité, vous risquez également un incendie.
- 5/ Ne percez jamais vos fenêtres et caissons à volets. Vous risqueriez de voir votre facture d'énergie augmenter.

...

“ Oh !
Pour mon bien-être et
celui de mon logement,
il est très important de
respecter ces règles ! ”



www.vogelis.fr

**Bien ventiler
c'est s'assurer
la sécurité et la santé !**

Si la ventilation de votre logement est insuffisante, l'utilisation de bouteilles de gaz ou de poêles à pétrole ou éthanol entraîne des risques :

- d'explosion
- d'incendie
- d'intoxication
- de condensation
- de prolifération de moisissures et champignons

Soyez vigilants et n'utilisez pas d'autres modes de chauffage que celui existant dans votre logement.